



En application de la loi
n° 82-213 du 2/03/1982
le présent acte a été déposé
à la préfecture de Seine-Saint-Denis
le 11 JUIL. 2022
et publié le 12 JUIL. 2022
Le directeur général des services

Equipements et cadre de vie
Bâtiments

Décision n° 2022-176

Objet : Contrat de location de batterie pour le véhicule électrique Kangoo DF 045 QA

Le maire,

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment son article L.2122-22,

Vu le code de la commande publique, notamment son article R.2122-8,

Vu la délibération du conseil municipal du 3 juillet 2020 portant application des dispositions de l'article L2122-22 du code général des collectivités territoriales,

Considérant le contrat de location de batterie pour le véhicule Kangoo DF 045 QA,

DECIDE d'approuver l'offre relative à la location de batterie pour le véhicule Kangoo DF 045 QA pour une durée de un (1) an, renouvelable 3 fois à compter du 01 juillet 2022.

DECIDE de signer avec la société « DIAC », 14 avenue du Pavé-Neuf, 93168 NOISY-LE-GRAND cedex.

PRECISE que la dépense s'élève à soixante-quatre euros cinquante centimes hors taxes (64.50 € HT) par mois, sera imputée sur les crédits ouverts au budget de la Ville.

Fait à Sceaux, le 6 juillet 2022




Philippe LAURENT